

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 17/11/2025 - 15490 - 2022 B 01169 - 912 785 292 - 3A CONCEPT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Déclaration pour la période : Année 2024

Formulaire N° 2065 (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2065-BIS (applicable à compter du 31/12/2022)

Annexe N° 2033-A (applicable à compter du 31/12/2023)

Annexe N° 2033-B (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-C (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-E (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2033-F (applicable à compter du 31/12/2024)

Annexe N° 2033-G (applicable à compter du 31/12/2021)

Annexe N° 2059-H (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2059-I (applicable à compter du 31/12/2017)

Annexe N° 2069-RCI (applicable à compter du 31/12/2024)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable à compter du
31/12/2024)

Impôt sur les sociétés

*Cet acte est conforme
à l'original*

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Numéro, type et nom de voie 8 Rue des argiles vertes

Code postal 77130

Ville SAINT GERMAIN LAVAL

Pays FRANCE

B - ACTIVITÉS

TRAVAUX DE BATIMENT

F - COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

Oui

Si oui, veuillez indiquer le logiciel utilisé

EBP

AUTRES INFORMATIONS

S'agit-il d'un conseil salarié (S) ou indépendant (I)

I

Forme juridique
ou titre SASU

Nom et prénom ou
dénomination CSGD

Numéro, type et
nom de voie 17 RUE DE BRUNOY

Code postal 91480

Ville QUINCY SOUS SENART

N° téléphone

Pays FRANCE



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

**Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065**

N° 2065-BIS

*(Applicable à compter du
31/12/2022)*

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Bilan simplifié

A - ACTIF

2 - Actif circulant

Créances (2) clients et comptes rattachés	4 651	4 651
Créances autres (3)	6 194	6 194
TOTAL II	10 845	10 845
TOTAL GENERAL (I + II)	10 845	10 845

B - PASSIF

1 - Capitaux propres

Capital social ou individuel	1 000
Report à nouveau	8 602
TOTAL I	9 602

3 - Dettes (4)

Comptes courants d'associés	1 243
TOTAL III	1 243
TOTAL GENERAL (I + II + III)	10 845

Compte de résultat simplifié de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



**Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs**

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





Composition du capital social

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

	Titre	MR			
	Nom et prénom	KHENNICHE MUSTAPHA		Nom d'usage	
	Date de naissance			Pays de naissance	ALGERIE
1	Code postal de naissance	99		Commune de naissance	TALA IFACENE
	Numéro, type et nom de voie	43 BIS RUE DE DORMELLES			
	Code postal	77130		Ville	VARENNES SUR SEINE
	Titre	MR			
	Nom et prénom	GEORGI Georgiev		Nom d'usage	
	Date de naissance			Pays de naissance	BULGARIE
2	Code postal de naissance	99		Commune de naissance	NOVI PAZAR
	Numéro, type et nom de voie	22 RUE DE LA CROIX DE SIX			
	Code postal	77130		Ville	VARENNES SUR SEINE

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case.



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case



Obligation déclarative incombant à certains contribuables
relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

*(Applicable à compter du
31/12/2024)*

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



SAS 3A CONCEPT
CAPITAL 1000€
8 Rue des argiles vertes
77130 ST GERMAIN LAVAL
Siret : 91278529200018

**PROCES – VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 31/05/2025**

L'an deux mil Vingt-cinq.

Les associés de la Société Par Actions Simplifiée Unipersonnelle 3A CONCEPT au capital de 1000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Présidence.

Sont présents

Monsieur KHENNICHE Mustapha
Propriétaire de.....51 Actions

Monsieur GEORGI Georgiev
Propriétaire de.....49 Actions

Total..... 100 Actions
Seul membre de la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur KHENNICHE Mustapha, le président.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la Présidence sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Rapport de la Présidence sur les conventions visées à l'article L232-1 du Code du Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus à la Présidence
- Affectation du résultat
- Rémunération de la Présidence.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) arrêtés au 31 décembre 2024.
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la Présidence
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

**SAS 3A CONCEPT
CAPITAL 1000€
8 Rue des argiles vertes
77130 ST GERMAIN LAVAL
Siret : 91278529200018**

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE

Sur les opérations visées à l'article L-19 du Code de Commerce

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2024

Messieurs les Associés,

En application de l'article L223-19 du Code de Commerce, la Présidence d'une Société Par Actions Simplifiée doit présenter à l'Assemblée Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un Gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le Président exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice écoulé, les conventions suivantes se sont poursuivies :

PREMIERE CONVENTION

Il n'a pas été versé de rémunération au cours de l'exercice à Mr KHENNICHE Mustapha.

SAS 3A CONCEPT
CAPITAL 1000€
8 Rue des argiles vertes
77130 ST GERMAIN LAVAL
Siret : 91278529200018

RAPPORT DE LA PRESIDENCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
31 MAI 2025

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la Loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de L'exercice clos le 31 décembre 2024

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du Décret du 23 mars 1967 qui ont, en outre, été tenus à votre disposition au siège social dans les délais fixés par ledit article.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'exercice clos le 31 décembre 2024 a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes d'un montant de 00.00 euros.

Le résultat se traduit, quant à lui, par un résultat nul.

Les éléments conduisant à ce résultat sont les suivants :

(A titre indicatif)

Produits d'exploitation	00.00 €
Charges d'exploitation	00.00 €

Résultat d'exploitation	00.00 €
Produits financiers	00.00 €
Charges financières	00.00 €

Résultat financier	00.00 €
Produits exceptionnels	00.00 €
Charges exceptionnelles	00,00 €

Résultat exceptionnel	00.00 €
Impôts	00.00 €

RESULTAT

-.00 €

Perspectives d'avenir :

La société n'a dégagé aucun résultat car aucune activité n'a pu se tenir par la non disponibilité du dirigeant pour des raisons personnelles.

RESULTATS-AFFECTATION

L'exercice écoulé fait ressortir un résultat nul qui sera affectée au report à nouveau.

COMPTES ANNUELS

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint Germain Laval Le 31 mai 2025

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Ri', written over a horizontal line.

APPROBATION DES COMPTES AU 31 DECEMBRE DATE DE CLOTURE

Il est précisé que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les détails prévus par ledit article.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la Présidence.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la présidence sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un résultat nul, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne quitus à la présidence de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre les associés, le président et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, chacun des associés concernés s'étant abstenu.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte du résultat de l'exercice qui se traduit par un résultat nul et décide de l'affecter au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés décharge purement et simplement la présidence du défaut de convocation par lettre recommandée avec accusé de réception et prend acte que tous les associés sont présents et détiennent ensemble l'intégralité des actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par la
présidence, après lecture.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized cross or 'X' shape with a horizontal line extending to the right.